

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF1059

présenté par

M. Fournier, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, Mme Garin,
 M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,
 Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
 Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	1 500 000
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	1 500 000	0
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	1 500 000	1 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est urgent de renforcer les relations partenariales sectorielles entre l'État et les têtes de réseaux au sein de l'ESS face à la diminution de crédits d'un million d'euros de la sous-action « soutien aux structures de l'ESS » entre le PLF2023 (5 M€ en AE et en CP) et le PLF2024 (4,1M€ en AE et en

CP). La mise en place systématique de lignes de financements sectorielles par ministère pour les têtes de réseaux associatives permettrait une plus grande collaboration et une meilleure articulation entre l'action publique et les associations de terrain. Ces financements doivent permettre de sécuriser les financements trop incertains des têtes de réseaux et de soutenir notamment leurs frais de fonctionnement permettant la coordination sectorielle, l'innovation l'accompagnement aux transitions.

Afin de gager cette augmentation du budget du programme 305 « Stratégies économiques » dans le respect des règles prévues par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), il est proposé :

- une diminution de 1 500 000 euros des AE et CP de l'action 23 « Industrie et services » du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » ;
- une augmentation de 1 500 000 euros des AE et CP de la sous-action 1 « Développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et soutien à l'investissement à impact social (IIS) » de l'action 04 « Économie sociale, solidaire et responsable » du programme 305 « Stratégies économiques ».

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est cependant pas de réduire les moyens affectés à ce programme, les auteurs de cet amendement appelant le Gouvernement à lever le gage.